

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2022

### Publication des analyses des mesures d'exposition du public aux ondes électromagnétiques réalisées en 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie deux études de mesures d'exposition du public aux ondes réalisées en 2021 : la première analyse 4 022 mesures demandées par les collectivités et les particuliers, la deuxième traite des seuls niveaux les plus élevés (au-dessus de 6 V/m), dits « atypiques », et des actions mises en œuvre pour les réduire.

Au travers de l'ANFR, l'Etat offre aux particuliers et aux collectivités la possibilité de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques, aussi bien dans leur lieu d'habitation que dans des lieux accessibles au public. En 2021, des mesures ont ainsi été faites dans 4 022 lieux, chiffre en nette hausse, du fait des premiers déploiements de la 5G.

**1/ L'analyse des niveaux mesurés en 2021 suite aux sollicitations des particuliers, collectivités et associations agréées (1<sup>ère</sup> étude) montre qu'ils restent globalement faibles** au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, comprises entre 28 et 87 V/m selon les fréquences utilisées : la moyenne des niveaux relevés s'élève à 0,85 V/m et le niveau moyen médian est de 0,38 V/m, c'est-à-dire que la moitié des résultats obtenus sont inférieurs à cette valeur. Par ailleurs, une très grande majorité (76 %) des niveaux d'exposition restent inférieurs à 1 V/m.

Ces données sont stables par rapport à l'année 2020. On peut toutefois noter une confirmation de la tendance des années passées à une légère hausse des valeurs les plus élevées. Mais cette tendance a peu d'incidence sur la moyenne globale des niveaux mesurés, qui reste limitée et qui a très peu augmenté depuis 2014 : + 0,17 V/m.

Les résultats apparaissent plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural, et plus élevés en extérieur qu'en intérieur. Dans près de 60 % des cas, la téléphonie mobile constitue la principale source d'exposition. En milieu rural, cette tendance est toutefois moins marquée (32 % des cas), le niveau d'exposition se révélant dans près de 40 % des cas trop faible pour qu'il soit possible d'isoler une source significative.

**2/ Les points atypiques** sont des lieux dans lesquels les niveaux d'exposition du public aux ondes électromagnétiques dépassent substantiellement les niveaux généralement observés à l'échelle nationale. Comme les années précédentes, ces points ont été identifiés à la fois en extérieur et en intérieur et majoritairement dans des zones denses urbaines. En 2021, 51 points atypiques ont été identifiés, chiffre stable par rapport à l'année 2020. Parmi ces points, 31 concernent de nouveaux lieux et 20 des lieux déjà recensés les années précédentes mais pour lesquels les démarches engagées par les opérateurs mobiles sont toujours en cours.

Leurs niveaux sont compris entre 6 et 27,04 V/m, avec une moyenne de 8,7 V/m. Cette moyenne est identique à celle des points atypiques identifiés en 2019 et 2020. 35 % des niveaux relevés en 2021 sont inférieurs à 7 V/m et plus de la moitié sont inférieurs à 8 V/m (55 %).

L'ANFR a mis en place depuis 2017 un suivi des actions mises en œuvre pour réduire l'exposition des points atypiques. Au 31 décembre 2021, 73 % des points recensés en 2017 ont été résorbés, 61 % pour ceux de 2018, 75 % pour ceux de 2019 et 35 % pour ceux de 2020. Parmi les points identifiés en 2021, 12 % ont été résorbés, mais la majorité des actions de résorption reste en cours.

Ce 5<sup>e</sup> recensement annuel témoigne de la persistance d'un nombre non négligeable de points atypiques malgré la multiplication des actions correctives qui s'avèrent inefficaces ou insuffisantes à la résorption. Cela reflète la complexité de plus en plus importante des solutions proposées pour passer sous la barre des 6 V/m, avec des délais de résorption qui s'allongent.

L'ensemble des mesures réalisées dans le cadre de ces études sont disponibles sur le site de Cartoradio : [www.cartoradio.fr/](http://www.cartoradio.fr/).

**Pour plus d'information :**

- [Rapport de mesures 2021 réalisé dans le cadre du dispositif national de surveillance](#)
- [Rapport sur les points atypiques recensés en 2021](#)
- [La brochure sur le dispositif national de surveillance de l'exposition du public aux ondes](#)

**Contact presse ANFR :**

presse@anfr.fr